



D.2024.10.16.3.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 16 Octobre 2024

3 – STRATEGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITE

3.6 – Cohérence Urbanisme – Mobilités : Avis sur le projet arrêté d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Espanès

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Cadre législatif

La commune d'Espanès a transmis à Tisséo Collectivités, pour avis sous trois mois, le projet d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), arrêté par délibération de son conseil municipal en date du 18 juin 2024.

Consulté en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), en charge du suivi et de la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU), Tisséo Collectivités donne son avis sur les projets de PLU en s'assurant de la prise en compte des orientations générales du PDU opposable et de la structuration du réseau de transports en commun existant et à venir.

Synthèse du projet

La commune d'Espanès, membre de la communauté d'agglomération du Sicoval, compte 290 habitants (2020).

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la grande agglomération toulousaine identifie la commune d'Espanès comme un territoire de « développement mesuré » soit une densité comprise entre 10 et 15 logements/ha.

L'élaboration du PLU porte les objectifs généraux suivants :

- Permettre une expansion maîtrisée, dans le temps et l'espace, de l'urbanisation de la commune ;
- Mener une réflexion globale sur les potentiels de densification du tissu urbain existant en vue d'assurer une extension mesurée de l'urbanisation ;
- Favoriser l'émergence d'une architecture de qualité en harmonie avec les caractéristiques du patrimoine architectural, urbain et paysager espanésien ;
- Assurer la protection de l'environnement au travers de la définition sur le territoire d'une trame verte et bleue compatible avec celles du SCOT et du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) ; en particulier la continuité écologique située au nord de la commune aux abords des ruisseaux de Moulet et de Montan ;
- Préserver les boisements et haies remarquables, notamment le Bois de Cagarel ;
- Permettre l'implantation d'équipements et l'aménagement d'espaces publics.

Dans ce contexte, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU se décline selon 2 axes :

AXE 1 : Renforcer et structurer le noyau villageois.

AXE 2 : Préserver et valoriser le patrimoine et la biodiversité.

Les recensements INSEE font apparaître une augmentation continue de la population d'Espanès depuis les années 1960. La population communale est passée de 107 habitants en 1968 à 290 habitants en 2020.

Le scénario retenu a été établi sur la base de la démographie observée depuis 1999. La commune prévoit d'accueillir environ 110 habitants supplémentaires par rapport à 2020 pour atteindre une population de 400 habitants en 2040. L'accueil de cette croissance démographique est programmé par la production de 29 logements au sein de territoires déjà urbanisés et par la production de 15 logements en extension urbaine.

En matière de mobilité, le rapport de présentation du PLU identifie les enjeux suivants :

Conforter la hiérarchisation des voies en fonction des usages.

- Valoriser la traversée du village ;
- Maintenir une offre de stationnement satisfaisante, la place de la voiture individuelle étant prépondérante ;
- Dans le cadre d'un renforcement du noyau villageois, envisager la mutualisation d'espaces publics de stationnement et la création d'une aire de covoiturage ;
- Renforcer le maillage piétons-cycles notamment vers les équipements.

L'AXE n°1 du PADD qui concerne les mobilités, précise les orientations de la commune :

- Développer un maillage de liaisons douces, notamment vers les équipements et espaces publics ;
- Aménager et sécuriser les voies en fonction de leurs usages ;
- Maintenir une offre de stationnement satisfaisante.

Avis de Tisséo Collectivités

Le PLU prend en compte les orientations du Plan de Déplacements Urbains opposable :

- Développement urbain majoritairement resserré autour du noyau historique par la densification des zones urbanisées et en extension en continuité des zones bâties.
- Gestion de la circulation et du stationnement.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet arrêté d'élaboration du PLU d'Espanès.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES